

Question écrite Conseil Municipal Octobre 2020

Objet : Un moratoire pour un débat démocratique à Joinville-le-Pont avant tout déploiement de la 5G !

Le gouvernement a identifié la technologie 5G comme un enjeu stratégique majeur pour le pays et a décidé, comme l'a annoncé l'ARCEP (Autorité de régulation des communications électroniques, des postes et de la distribution de la presse) que les fréquences seraient mises aux enchères et attribuées aux opérateurs téléphoniques à partir du 29 septembre 2020.

Pourtant l'utilité réelle de la 5G est loin d'être aussi évidente que l'assurent les opérateurs de téléphonie mobile et le gouvernement. Malgré les alertes de nombreux citoyens, associations, élus, experts, les fréquences 5G vont être attribuées sans qu'aucun véritable débat n'ait jamais eu lieu, le gouvernement justifiant sa précipitation au nom d'un prétendu retard français. Le déploiement de la technologie 5G, qui sous-tend un développement massif du numérique et la démultiplication des capacités de la téléphonie mobile en France, soulève de nombreuses questions d'ordre environnemental, énergétique, sanitaire, sociétal et démocratique.

Alors que le gouvernement considère que le déploiement de la 5G ne mérite pas débat, des voix s'élèvent à tous les niveaux pour réclamer une réelle évaluation des risques et avantages de cette technologie par rapport à d'autres options techniques dans le cadre d'un véritable débat démocratique. La Convention citoyenne pour le climat a ainsi appelé le Président de la République et le gouvernement à faire réaliser une évaluation sanitaire par l'ANSES (Agence nationale de sécurité sanitaire) en 2021 et à mettre en place un moratoire en attendant de connaître les résultats de cette évaluation. Il en est de même pour une soixantaine d'élus, dont les maires de 11 grandes villes de France, qui ont exprimé une demande de moratoire sur la 5G et d'un débat démocratique décentralisé.

A cet égard, la position de l'ARCEP est riche d'enseignements. L'autorité de régulation se dit favorable au développement de la 5G tout en précisant que « pour nous prémunir de tous les méfaits que la technologie peut convoquer, nous devons en reprendre le contrôle ». Ce « contrôle citoyen » vise à « dessiner ensemble une technologie choisie, et non subie ». Car selon le président de l'ARCEP, Sébastien Soriano, « la 5G est d'abord un projet industriel, qui est porté par les opérateurs télécoms. Ces opérateurs doivent être dans un dialogue avec les élus locaux. ». A ce propos, les prérogatives du Maire ne sont pas négligeables et ont été renforcées par la Loi Abeille de 2015 et ses décrets d'application d'août et de septembre 2016.

Après ce rappel de contexte, je vous remercie de répondre aux questions suivantes :

- 1) Quel est l'état des discussions-négociations-transactions entre la Municipalité et les 4 compagnies (Orange, Free, SFR, Bouygues) qui ont le droit d'expérimenter l'installation d'antennes 5G dans notre ville et qui vont se faire attribuer les fréquences par l'Autorité nationale de régulation ARCEP à partir du 29 septembre 2020 ?
- 2) Etes- vous d'accord pour rejoindre les autres municipalités appelant à un moratoire, en mettant au vote du Conseil municipal un appel à un moratoire tant que les évaluations et études d'impact ne seront pas faites et publiées par l'ANSES ?
- 3) Etes-vous d'accord pour initier dans notre ville un débat démocratique sur le déploiement de la 5G (qui pourrait prendre la forme de réunions publiques en webinaire, de consultation publique sur le site web de la Mairie, etc...) ?
- 4) En vertu de la Loi Abeille de 2015, les opérateurs ont l'obligation de demander une autorisation d'urbanisme au Maire pour l'installation d'une antenne et de transmettre tous les documents d'information utiles définis par la Loi. Le Maire a aussi le pouvoir de demander aux opérateurs une simulation de l'exposition aux ondes avant l'installation des antennes : serait-il possible de pouvoir étudier ces documents et d'en débattre dans les commissions municipales ?

Hélène DANESI

Conseillère municipale écologiste non inscrite